

-----  
**portant délégation temporaire de fonction et de  
signature  
à M. Jean-Michel MEUNIER  
en qualité de conseiller communautaire**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9, relatif à la délégation des attributions du Président aux vice-présidents,

**VU** le procès-verbal en date du 15 juillet 2020 relatif à l'élection des Vice-Présidents et des membres du bureau communautaire,

**VU** l'arrêté 2020-14 du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Évelyne AZIHARI, en qualité de 5ème vice-présidente,

**VU** l'arrêté 2020-16 du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Hindeley MATTARD, en qualité de 7ème vice-président,

**VU** l'arrêté 2020-17 du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Bénédicte DE COURREGES, en qualité de 8ème vice-présidente,

**VU** la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 juillet 2021 déléguant une partie des attributions du conseil au Président,

**CONSIDERANT** que le volume et la diversité des tâches communautaire nécessitent d'instaurer des délégations temporaires durant les périodes de congés estivaux des élus,

**CONSIDERANT** l'absence d'élus communautaires durant la période estivale,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Il est donné délégation temporaire de fonction à M. Jean-Michel MEUNIER, conseiller communautaire, pour les dates et les domaines suivants :

<b>Dates :</b>	<b>Durant l'absence de :</b>	<b>Domaines délégués :</b>
Du 25 juillet au 15 août 2022	<b>Évelyne AZIHARI</b>	- La collecte, l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ainsi que la gestion des déchetteries,
Du 15 juillet au 31 juillet 2022	<b>Hindeley MATTARD</b>	- La voirie : voirie d'intérêt communautaire, liaisons cyclables déclarées d'intérêt communautaire entre les communes Et la ville centre - L'organisation de la mobilité y compris : les transports publics urbains, le développement des mobilités actives le plan général de déplacement les plans de déplacement-entreprises
Du 18 juillet au 24 juillet 2022	<b>Bénédicte DE COURREGES</b>	- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

**ARTICLE 2** - Il est donné délégation de signature à M. Jean-Michel MEUNIER pour tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant des délégations de fonction indiquées à l'article 1 du présent arrêté et notamment les bons de commande, conventions et arrêtés.

La signature de M. Jean-Michel MEUNIER en qualité de conseiller communautaire sera précédée de la mention «pour le président, par délégation, le conseiller communautaire Jean-Michel MEUNIER ».

**ARTICLE 3** – La présente délégation étant consentie par le Président, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Président, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**ARTICLE 4** – La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication au siège de Grand Châtelleraut.

**ARTICLE 5** - Le présent arrêté est susceptible d'un recours gracieux devant le président dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être porté contre la présente décision, devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant sa publication, le recours devant le Président suspendant ce délai.

Fait à Châtelleraut, le

**Le Président,**

**Jean-Pierre ABELIN**